



## il malmene ma fille aidez moi

Par **unpeuperdue2207**, le **06/01/2011** à **16:03**

Bonjour,

J' en vient a vous car je commence a baisser les bras ma fille de 6 ans bientôt vit un calvaire. Chaque dvh ne se passe pas sans des larmes au retour de ma fille. ( chantage affectif, manipulation, et insultes me concernant) ma fille est tr perturbée, Mon ex va faire une demande de garde exclusive ou alternée, dans quelques mois, alors il met de grosses pressions sur notre fille, m'insulte, à chaque dvh. j'essaye de lui faire comprendre d'arreter son interrogatoire lors de ses dvh, et de lui préciser que ma vie privée en dehors de notre fille ne le regarde aucunement, en effet, il a dit a ma fille lors des vacances de noel, "tu comprends pas que ta mère profite que tu sois en vacance chez nous pour se casser en voyage!!!, sortir, partir en we etc....), ceci afin de monter ma fille contre moi, comme koi je sors, je profite de partir en we que lorsqu'elle est chez lui. Ma fille sert d'éponge sur sa haine envers moi. Dimanche soir, en revenant de chez son père, elle pleurait, n'a pas voulu manger, et n'arrivait pas à dormir, tellement perturbée par le comportement de son père. Je ne voudrais pas qu'il obtienne la garde exclusive ou alternée tant qu'il se comportera de cette ignoble manière, et tant qu'il n'aura pas fait un travail sur lui même. Ca me stress énormément de voir ma fille dans cet état. Est ce que le jaf prendra en compte son comportement et les conséquences sur notre fille? aidez moi s'il vous plait.

Par **Domil**, le **06/01/2011** à **17:42**

Faites suivre votre fille par un pédopsy qui fera une attestation et vous ferez une requête au JAF afin que les DVH du père soient transformées en droit de visite sous surveillance.

Par **unpeuperdue2207**, le **06/01/2011** à **19:50**

Il y a eu diverses plaintes suite a des sms que j'ai reçu ou il menace de se suicider avec ma fille classés sans suite.... je ne sais plus quoi faire!!!

Par **Domil**, le **06/01/2011** à **23:09**

Le contenu de SMS n'est pas une preuve (on peut les modifier), c'est juste un commencement de preuve par l'écrit qui doit être corroboré par d'autres faits si l'expéditeur en

nie le contenu.

Prenez un avocat.

Par **puce**, le **21/01/2011** à **20:18**

bonsoir,

ma situation est un peut prêt similaire, voilà ma fille age de huit ans ne veux plus allé chez sont père elle y va pas obligation du jugement (car depuis les dernière vacances il sais pas que mon ex conjoint leur a dit des horreur qui ne ce dit pas a des enfants de 8 et 5ans a la suite de sa j ai eux un message sur mon répondeur avec insulte et j en passe).elle me dit souvent que lorsqu'elle sera en age elle demandera au juge de vivre avec mon conjoint et moi, je lui est expliqué ce que sa impliquai mais ne veux rien savoir, a chaque départ et retour de chez leur père je sens mes enfants angoissé et stress ma fille pleure souvent et mon fils aussi et on des nuit très agité il vienne d'eux même me raconté ce qu il ses passé la bas, et j'en souffre car je ne peux rien faire pour sa car si je lui donne pas je suis dans mes tort. j'aimerais savoir si le faite qu il est en condamnation pour violence conjugale avec un peine de surcie, puis je récupéré la garde exclusive de mes enfants, sans conté qu il leur dit des chose horrible et que sa les affecte moralement et les perturbe beaucoup encore lundi mon fils a dit a sa maitresse qu il avais vue ce week end et que sa c'etait très mal passé qu il l'avais disputé et frappé car il avais soit disant fais des bêtise(chose qui est faut vue qu'il les as que pour les vacances) il sont suivie par un pédopsychiatre!!! je veux ce qu il y a de mieux pour le bien morale de mes enfants je ne veux pas les voir souffrir a chaque départ par des angoisses et des peur qu'il recommence a leur dire de tel horreur même quand je leur téléphone pendant leur séjour que mon fils me dit maman je veux rentré a la maison leur père dit derrière ha oui tu veux rentré chez ta mère et bah tu va rentré chez ta mère mais je ne viendrais plus jamais vous cherché j 'en est marre de vous etc...donc je n'ose même plus appeler pour évité ce genre de réflexion a mes enfants.

mais c'est pas en ne fessant rien que je vais les protéger de lui.

si vous pouviez me renseigne sur ce que je peux faire je vous remercie d'avance

Par **Claralea**, le **21/01/2011** à **20:28**

[citation]**Faites suivre votre fille par un pédopsy qui fera une attestation et vous ferez une requête au JAF afin que les DVH du père soient transformées en droit de visite sous surveillance**/citation]

Faites ce que Domil a conseillé à l'autre maman, faites suivre vos enfants par un pedopsychiatre, vous pourrez egalemt prendre un avocat gratuit pour vos enfants afin qui defendra leurs droits devant le JAF

Par **puce**, le **21/01/2011** à **20:31**

merci de votre réponse même si il vie a plus de 500klm? qu'il les a seulement 2 ou 1semaine et demis de vacances scalaires...afin que les DVH du père soient transformées en droit de visite sous surveillance

Par **Laure11**, le **21/01/2011** à **22:34**

Avant tout, il faut penser à vos enfants.

Par **Claralea**, le **21/01/2011** à **22:46**

Ben s'il les a que 1 ou 2 semaines pendant les vacances et qu'il trouve le moyen de les frapper et de les traumatiser, ça sert à rien que vos enfants aillent voir leur père. Vous pouvez faire une courrier recommandé au JAF de votre domicile pour lui expliquer ce que vivent vos enfants lors de leur DVH chez leur père et demander qu'il n'ait qu'un droit de visite surveillé, les faire entendre par un avocat gratuit qui s'occupera de les defendre et eventuellement de les faire suivre par un pedopsychiatre qui saura detecter le mal etre de vos enfants et la raison de ce mal etre. Son compte rendu pourra vous aider à ce que les enfants voient moins leur pere en attendant qu'il se reprenne

Par **puce**, le **21/01/2011** à **23:07**

merci de vos réponse je pense a eux c'est bien pour cela que je demande conseil car je voie mes enfants souffrir intérieurement et qui ce force d'y allé par obligation du jugement et moi de voir mes enfants comme ça sa ne me rassure pas du tous car j'avoue je suis angoissé a l idée le lui laissé de peur qu il s'en prenne encore a eux verbalement, j'ai peur pour leur sécurité, et leur équilibre psychologique car mes enfants voie un pédopsy pour ma fille c'est parlé et etres écoute et comprise et mon fils c'est pour son comportement car depuis qu il a vue les violence conjugale mon fils n'as plus jamais été le même petit garçon les psy de mon ancienne département on juste su me dire qu il étais un cocotte minute sous le poins d'explosé je fais tous ce qu il faut pour leur bien etres et leur père par derrière il fais du chantage affectif, manipulation, et insultes me concernant. a chaque départ je les rassure du mieux que je peux je leur dit que c'est pas de leur faute si leur père est comme ca qu il y sont pour rien....donc si je pose toute c'est questions c'est bien pour leur bien etres avant tous.

Par **Sourire2**, le **21/01/2011** à **23:16**

Il faut être forte, au moins pour eux. Vivre dans la peur a ses limites car elle peut vous faire accepter l'inacceptable. Vous avez des droits et vos enfants aussi. Faites-les valoir.

Par **puce**, le **21/01/2011** à **23:51**

merci pour vos réponse je revoie le psycolaire lundi avec la maitresse et deja je vais voir ce qu il me dit pour mon fils, et en février je revoie la pedopsy pour les 2, j'espère que cette fois le pédopsy sera détecter le mal être de mes enfants et la raison de ce mal être. j'ai gardé le message en guise de preuve des c'est violence verbal a mon encontre et sur les enfants.

en merci de vos conseille et de votre écoute